

SAINT-PAUL

Une bagarre sur fond de règlement de comptes

Évacué avec la mâchoire fracturée et plusieurs plaies au visage, un Saint-Paulois de 48 ans a été hospitalisé dans un état grave mardi soir après avoir reçu des coups lors d'une altercation survenue à l'arrière du magasin Jumbo à Savanna vers 18 h 30. À l'arrivée des secours, les agresseurs avaient pris la fuite. Selon des témoins, des détonations ont été entendues, mais aucune arme n'a été retrouvée. La victime est connue des gendarmes. Habitant Grande Fontaine, l'homme avait été placé en garde à vue il y a une semaine avec cinq autres personnes pour des faits de violences réciproques. L'agression de mardi pourrait faire suite à cette première altercation. Une enquête a été ouverte par la gendarmerie.

SAINT-DENIS

Scène peu habituelle mardi soir à Saint-Denis, rue Léopold Rambaud. Alors que les policiers souhaitent le contrôler, le conducteur d'une voiture fait mine de s'arrêter... pour redémarrer aussitôt en trombe, alors que les fonctionnaires mettaient le pied à terre. Intercepté un peu plus loin, le chauffard de 32 ans est bien obligé d'admettre qu'il circule malgré l'annulation de son permis de conduire. Il est en outre largement alcoolisé, avec un taux de 2,50 g d'alcool par litre de sang. Coutumier du fait, il était d'ailleurs sorti récemment de prison pour des faits similaires. Placé en garde à vue, il sera jugé ce matin en comparution immédiate.

LE PORT

Collé à une dame dans la file d'attente d'un snack-bar du Port, un homme d'une soixantaine d'années a été surpris mardi alors qu'il commençait à se masturber en public. Interpellé pour exhibitionnisme, il a été remis en liberté pour poursuite de l'enquête. Bien qu'il soit inconnu de la justice, les policiers cherchent à savoir s'il ne serait pas impliqué dans d'autres faits similaires.

SAINT-DENIS

Le voleur d'oiseaux était filmé sans le savoir lorsqu'il s'est introduit dimanche soir au domicile d'un habitant de l'île Quinquina. Déjà visité par des cambrioleurs, cet amateur d'ornithologie avait pris la précaution d'installer une caméra à proximité de ses cages à oiseaux. Aussi, lorsqu'il constate lundi matin que trois de ses oiseaux d'une valeur de 100 euros ont été dérobés, il se rend à la police avec la vidéo de la veille. Rapidement identifié, le voleur a été interpellé et placé en garde à vue.

SAINT-MARIE

Le pied écrasé par une voiture, un enfant de 7 ans a été évacué par les pompiers hier après-midi vers 16 heures, rue Michel-Ange, à hauteur du magasin Jumbo de Duparc. Le garçon était en compagnie de ses parents lorsque l'accident s'est produit. Souffrant d'une fracture de la cheville, il a été transporté vers le CHU de Saint-Denis.

SAINT-GILLES

Licenciés abusivement, des employés du Grand Bleu l'emportent aux Prud'hommes

Expliquant être en proie à des difficultés économiques en 2013, les gérants du Grand Bleu avaient procédé au licenciement d'un technicien et du directeur de l'entreprise spécialisée dans les excursions en mer touristiques. Mais le conseil des prud'hommes vient tout juste de donner raison aux anciens employés en condamnant la société saint-gilloise pour licenciement sans cause réelle et sérieuse.

« **L**a crise a bon dos ! », s'emporte Me Alain Antoine, l'avocat de deux des quatre salariés licenciés en 2013 pour motif économique par la société Croisières et Découvertes. Basée au port de Saint-Gilles, cette entreprise, plus connue sous sa casquette commerciale du Grand Bleu, est spécialisée dans les balades au large des côtes réunionnaises. Il est important de le souligner : touristes et Réunionnais ne tarissent pas d'éloge sur les prestations qui sont proposées.

Mais l'entreprise aurait connu une mauvaise passe à partir de 2013. C'est du moins ce qu'ont expliqué les époux et gérants de l'entreprise aux employés qu'ils ont remerciés aux mois de juin et de juillet. Deux de ces salariés n'ont pas cru à cette histoire de difficultés financières et ont aussitôt saisi les Prud'hommes. Embauché en 2009, le premier occupait le poste de directeur de la boîte. L'autre était responsable entretien maritime de-

puis juin 2011. « Ce licenciement économique n'était qu'un prétexte pour se débarrasser des salaires les plus élevés, défend leur avocat qui a plaidé en novembre dernier. Certes, il y a eu une baisse des résultats nets mais derrière, il y a une manœuvre flagrante qui a consisté à faire augmenter volontairement les charges ».

Me Antoine évoque une chute du résultat d'exploitation de 72 % en dépit d'une légère augmentation du chiffre d'affaires de l'époque, une augmentation des charges de personnel (+36 % de salaires et traitements et +33,5 % de charges sociales), une augmentation de 24 % des frais généraux et donc une situation de trésorerie extrêmement tendue.

UN POSTE DE SAISONNIER PROPOSÉ À L'ANCIEN DIRECTEUR...

Sur cet argument, la formation prud'homale a néanmoins conclu que les mesures « drastiques » prises par les gérants ne pouvaient être contestées.



La société Le Grand Bleu a connu une période mouvementée il y a deux ans (photo d'illustration LYL).

L'entreprise connaissait effectivement de graves difficultés « même si celles-ci résultent de choix de gestion contestables tels que la réalisation d'emménagement inappropriés ou des durées de réparations et d'immobilisation de bateaux peu claires, ou d'augmentations de charges salariales inexpliquées alors que la moyenne salariée diminue »...

Les conseillers ont néanmoins donné raison aux plaignants en estimant que les employeurs n'avaient pas répondu à l'obligation de reclassement des salariés qui est l'une des deux principales obligations propres à la procédure de licenciement économique. Les gérants avaient

osé proposer au cadre un poste saisonnier d'agent d'accueil payé au Smic mais pas celui de responsable en ressources humaines pour lequel un recrutement a été réalisé quelques mois seulement après le licenciement...

De même, le technicien s'est lui aussi vu proposer un poste saisonnier alors qu'il aurait pu bénéficier d'une formation pour décrocher la certification nécessaire pour devenir matelot. Le Conseil des Prud'hommes a respectivement accordé 24 000 et 11 000 euros d'indemnités au cadre et au technicien pour licenciement sans cause réelle et sérieuse.

H.A.

SAINT-SUZANNE

Le 10^e adjoint déferé pour un bourrage d'urne lors des Européennes

Le 10^e adjoint au maire de Sainte-Suzanne, Alain Pothin, sera présenté ce matin à un juge d'instruction de Saint-Denis. À l'issue de 48 heures de garde à vue, le parquet a en effet décidé d'ouvrir une information judiciaire pour « modification des résultats d'un scrutin par acte frauduleux dans une commission ou un bureau ». Comme le révélait le Journal de l'île hier, l'élu de Sainte-Suzanne est soupçonné d'avoir procédé à un bourrage d'urne en faveur du candidat proche du PCR Younous Omarjee lors des élections européennes de mai 2014. Une enquête avait été ouverte suite à un signalement de la préfecture constatant des anomalies sur les feuilles de scrutin. Entendu par la brigade des recherches de Saint-Benoît, Alain Pothin

aurait déclaré avoir agi de sa propre initiative et sans consigne de son parti politique. Il aurait ainsi ajouté des dizaines de voix au crédit du candidat Omarjee, des voix d'électeurs bien inscrits mais ne s'étant pas rendus aux urnes ce jour-là.

Le magistrat instructeur tentera de creuser plus loin ce dossier, pour savoir si Alain Pothin, sapeur-pompier de métier, a réellement agi en solitaire et s'il n'aurait pas répété ce type de manœuvres à l'occasion d'autres scrutins sur la commune. Rappelons que Younous Omarjee a été élu député européen à cette occasion avec 23,29 % des suffrages exprimés, avec un taux d'abstention de 79,46 %.

Interrogé par la presse hier à l'issue du conseil municipal de Sainte-

Suzanne, le maire Maurice Gironcel a manifesté son soutien à son 10^e adjoint : « J'ai beaucoup d'estime pour Alain Pothin sinon il n'aurait pas été mon adjoint. Dans l'épreuve qu'il subit, je voudrais apporter à lui et à sa famille, toute ma solidarité morale dans ce moment difficile. Toute l'équipe de la majorité municipale se joint aussi à moi pour le soutenir moralement. Aujourd'hui, il y a une enquête en cours. À la fin de cette enquête, nous dirons quelle attitude adopter. Nous attendons la suite. Pour le moment, il ne faut pas oublier ce qu'on appelle la présomption d'innocence. Moi, personnellement, j'ai fait 172 heures de garde à vue durant toute ma carrière. J'ai été relaxé ou obtenu un non-lieu dans ¾ des dossiers ».

S.G. & P.R.



Alain Pothin, sera présenté ce matin à un juge d'instruction de Saint-Denis.

SAINT-DENIS

Cambriolages en série : des dizaines de véhicules saisis

L'enquête progresse dans l'affaire des cambriolages en bande organisée suivie par la sûreté départementale. Douze personnes étaient toujours hier en garde à vue, suite au spectaculaire coup de filet opéré par les policiers mardi matin à Saint-Denis, Saint-André et au Port.

Leurs gardes à vue ont été prolongées hier par le magistrat instructeur en charge du dossier. Ces suspects sont toujours interrogés sur une série de cambriolages visant des commerces,

notamment de rachat d'or et des particuliers un peu partout dans l'île.

LES PETITES MAINS PRÉSENTÉES

Au cours des perquisitions opérées aux domiciles des mis en cause, des dizaines de véhicules ont été saisis par les policiers : scooters, motos de grosses cylindrées et véhicules de marque. Certains de ces véhicules ont pu être volés, d'autres relevant du patrimoine amassé par les suspects

grâce au produit de leurs vols. Certains des mis en cause pourraient être présentés dès aujourd'hui au juge d'instruction en vue de leur mise en examen. Il s'agirait des "petites mains" du réseau ou des personnes s'inscrivant dans la périphérie du dossier en tant que receleurs. Les acteurs les plus importants de cette véritable filière du vol organisé pourraient quant à eux aller au bout des 96 heures de garde à vue autorisées dans ce type d'affaire. Ils seraient alors présentés au juge dans la journée de demain. Parmi eux, un multirécidiviste

connu à Saint-André dans des affaires de trafic de stupéfiants, trafic d'arme et violences urbaines. C'est dans le cadre d'une information judiciaire ouverte il y a quelques mois pour vol et recel en bande organisée que les policiers sont passés à la phase des interpellations mardi matin.

Ces arrestations simultanées en plusieurs villes de l'île ont mobilisé 90 fonctionnaires de différentes unités, pour l'une des opérations les plus importantes jamais organisées dans le département.

S. G.